



INFOS 95

Circulaire N°68/17/18

Herblay, le 3 mai 2018

COUPE DEPARTEMENTALE PAR EQUIPES BENJAMINS MIXTES

SAMEDI 9 JUIN 2018

DOJO REGIONAL D'HERBLAY
1 Rue Alexandre Dumas
(GPS : rue de Balzac ou Sente des Fontaines)
95220 HERBLAY

EQUIPES BENJAMINS/BENJAMINES MIXTES (maximum 2 équipes par club)

1 KG DE TOLERANCE

PESEE GARÇONS : 13h30/14h15

(minimum +28 kg) -34 kg -38 kg -42 kg -46 kg -55 kg +55 kg
--

PESEE FILLES : 13h30/14h15

(minimum +38 kg) -44 kg +44 kg

Précisions concernant l'association de 2 clubs :

- 2 clubs d'un même département peuvent « s'associer ».
- Sont autorisés 3 combattants maximum en complément.
- Le nom de l'équipe portera le nom du club majoritairement représenté.
- Le prêt de judoka n'est possible qu'à un seul et unique club, en fournissant le document ci-joint le jour de la compétition à la pesée.
- En cas de prêt de judoka, il est interdit de compléter sa ou ses propres équipes avec un judoka extérieur (même s'il est du club associé).

Rappels

Conditions de participation selon la REGLEMENTATION FFJDA en vigueur pour cette catégorie d'âge.

Références complémentaires : Circulaire - INFO VAL D'OISE - N° 010/16/17 du 16/11/2017
«conditions de participation aux compétitions officielles organisées par la FFJDA ou un de ses organismes territoriaux ».

→ INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA EXTRANET

COMITE DU VAL D'OISE DE JUDO

1, rue Alexandre Dumas

BP 20115 - 95224 HERBLAY Cedex

☎ 01.34.50.13.13. 📠.01.39.97.98.49. @email: comitejudo95@orange.fr internet : <http://comite95judo.com>

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX EQUIPES BENJAMINES MIXTES EN
COMPLEMENT D'UN AUTRE CLUB**

Je soussigné(e), ,
exerçant la fonction de au sein du comité
directeur du club de autorise :

Les benjamins suivants :

1) Nom : Prénom

2) Nom : Prénom

3) Nom : Prénom

A combattre dans l'équipe du club de :

RAPPEL :

- 2 clubs d'un même département peuvent « s'associer ».
- Sont autorisés 3 combattants maximum en complément
- Le nom de l'équipe portera le nom du club majoritairement représenté.
- Le prêt de judoka n'est possible qu'à un seul et unique club, en fournissant le document ci-joint le jour de la compétition à la pesée.
- En cas de prêt de judoka, il est interdit de compléter sa ou ses propres équipes avec un judoka extérieur (même s'il est du club associé).

A Le .../.../.....

Signature :